

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois.

Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

Autres départements
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

LES INSERTIONS
sont reçues au

Bureau du Journal
du Lot

se paient d'avance
Annonces, 25 c. la ligne

Reclames, 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 3, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 19 Décembre 1871

M. Thiers renonce difficilement à ses vieux préjugés en ce qui regarde la présence de l'Assemblée nationale à Versailles.

M. Thiers renonce difficilement à ses vieux préjugés en ce qui regarde la présence de l'Assemblée nationale à Versailles. Quoique une majorité considérable ait repoussé l'urgence de la proposition de M. Duchatel sur le transfert de l'Assemblée à Paris, M. Thiers ne se tient pas pour battu, et il appuie vivement cette proposition qui suit lentement le cours de la réglementation ordinaire.

Toutes les raisons données par le Chef du pouvoir sont tirées de l'importance si grande de Paris dans notre histoire. Mais ce sont précisément les souvenirs et les exemples du passé qui doivent engager l'Assemblée à ne pas quitter Versailles.

Depuis quatre-vingts ans, Paris est le théâtre de révolutions successives. Insensé qui ne voit pas que ces révolutions sont l'unique cause de notre décadence! Tous les Etats ont grandi et grandissent encore au tour de nous, grâce au respect séculaire qu'ils ont montré pour le principe monarchique. Nous seuls avons baissé, avons faibli, morcelés en 1815, dépecés en 1871. Est-il possible d'admettre que nos immenses malheurs aient éclaté si Paris n'avait pas successivement jeté à bas tous les Pouvoirs qui commençaient à prendre racine?

Mais Paris, nous dit-on, est aujourd'hui impuissant, et Paris sera plus sage. On croyait aussi à l'impuissance de Paris au lendemain du coup d'Etat de 1851, et quant à sa sagesse nous sommes pleinement édifié par le succès des communards dans les dernières élections municipales. L'Assemblée nationale ne peut pas oublier que, si elle eût siégé à Paris, le 18 mars, elle aurait été balayée par une poignée d'émeutiers de la commune, tandis que, siégeant à Versailles, elle a brisé l'insurrection la plus formidable sans que cette insurrection ait pu entraîner une seule ville d'un bout à l'autre de la France.

Le Journal des Débats publie les deux lettres suivantes, la première de M. le prince de Joinville, la seconde de M. le duc d'Aumale.

M. M. les Electeurs de la Haute-Marne.

Messieurs,
Au moment où l'Assemblée Nationale se réunit pour la seconde fois, vous auriez lieu de vous étonner si je ne venais vous rendre compte des motifs qui m'ont empêché jusqu'ici et m'empêchent encore aujourd'hui d'y exercer le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

Lorsque, après trois mois d'attente, mon élection a été soumise à l'Assemblée, plusieurs de mes collègues sont venus me demander de prendre l'engagement de n'y point siéger. A ce prix-là, disaient-ils, Monsieur le président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, retirerait l'opposition qu'il avait faite jusqu'alors à la validation de mon élection et au rappel des lois d'exil qui en étaient la conséquence.

J'ai pris cet engagement. Je l'ai pris sans hésiter, parce qu'il assurait le vote, qui, justifiant votre choix, me rendait ma patrie, et parce qu'à mes yeux il ne pouvait être que temporaire et révoquant. S'il en eût été autrement, on m'eût demandé ma démission, ce qu'on n'a point fait.

J'ai donc considéré cet engagement comme un simple ajournement dont j'avais hâte, pour vous comme pour moi, de voir le terme. Le moment d'y mettre fin et de nous faire sortir les uns et les autres d'une situation exceptionnelle me semble venu aujourd'hui.

Les circonstances sont changées depuis six mois. Le gouvernement s'est consolidé. Le chef du pouvoir exécutif est devenu le Président de la République et a vu la durée de son pouvoir liée à celle de l'Assemblée. Le rappel des lois d'exil n'a justifié aucune des défiances de ceux qui oublient que j'appartiens à une famille dont la devise a toujours été: le respect des lois.

Rien, selon moi, ne devait donc vous priver plus longtemps d'un de vos députés ni m'imposer une abstention qui ne convient à personne dans les temps difficiles que traverse notre pays.

Fort de cette conviction, j'ai cru que j'avais le droit et le devoir de déclarer nul l'engagement qui m'a tenu jusqu'ici hors de l'Assemblée.

Mais M. le Président de la République n'ayant pas admis la même interprétation que moi, je me suis arrêté devant la crainte de paraître manquer à la parole donnée.

J'attendrai donc que les décisions d'un tribunal supérieur ou de nouvelles circonstances me tracent une nouvelle conduite. Heureux si elles me permettent de vous témoigner ma reconnaissance en prenant la défense de vos intérêts et en joignant mes efforts à ceux de mes collègues pour relever le drapeau de la France et faire triompher de toute atteinte le droit souverain des majorités.

FR. D'ORLÉANS,
Député de la Haute-Marne.

M. M. les Electeurs de l'Oise.

Messieurs,
Au mois de février dernier, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour l'un de vos députés. J'avais en vain revendiqué une place dans les armées françaises au moment de l'invasion; vous m'avez du moins permis d'en prendre une dans les conseils de mon pays.

Le 8 juin, l'Assemblée Nationale a validé mon élection et abrogé la loi d'exil qui frappait ma famille. Ainsi disparaît l'obstacle légal qui m'avait arrêté dans l'accomplissement de mon mandat.

Et pourtant je n'ai pas encore pu m'acquiescer d'un devoir que je place au-dessus de tous les autres. Je dois vous dire pourquoi; je dois vous le dire surtout au moment où je cherche à sortir d'une abstention qui n'a jamais été volontaire, et qui, selon moi, devait prendre fin.

La veille du jour où l'Assemblée Nationale allait, par un acte solennel, me rendre tous mes droits de Français, et me reconnaître en particulier le droit de vous représenter, plusieurs députés, membres d'une commission spéciale, vinrent me demander l'engagement de ne pas siéger dans l'Assemblée. A ce prix, M. le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, retirerait l'opposition qu'il avait faite jusqu'alors à l'abrogation des lois d'exil et à la validation des trois élections réservées de la Manche, de la Haute-Marne et de l'Oise.

Cet engagement verbal n'a été l'objet d'aucune rédaction; je l'accepte dans le sens le plus strict. J'ai consenti à ne pas occuper mon siège, et l'Assemblée Nationale en a été informée par M. le chef du pouvoir exécutif.

Mais si j'ai accepté cet engagement qui m'était demandé au nom de la paix publique et dans des circonstances exceptionnelles, c'est qu'il était de sa nature essentiellement révoquant. Il y avait suspension et non suppression du mandat. Il était impossible d'admettre non seulement que vous fussiez privés d'être représentés par un des élus de votre choix, mais en-

core que vous fussiez condamnés sans recours à n'avoir qu'une représentation incomplète. Si insensite que fût ma situation elle devait dans ma pensée, cesser avec l'état politique qui en était la cause.

Or ce changement s'est produit. Affirmant son pouvoir constituant, l'Assemblée Nationale a substitué au chef du pouvoir exécutif un Président de la République; elle a défini ses pouvoirs, elle en a fixé la durée.

Du jour où cette transformation constitutionnelle s'est opérée, j'ai pensé que l'engagement devait prendre fin, qu'il me restait non pas un droit à revendiquer, mais un devoir à remplir.

J'ai attendu pourtant, ne voulant pas qu'une démarche précipitée pût recevoir une fausse interprétation. Je tenais d'ailleurs à laisser écouler assez de temps après le rappel des lois d'exil, pour désarmer les plus injustes défiances et dissiper les inquiétudes que certains esprits prévenus pouvaient avoir sur les conséquences de ce grand acte.

Aujourd'hui que l'Assemblée Nationale a repris le cours de ses travaux, je croyais pouvoir donner une réparation aux intérêts lésés de mes électeurs, défendre votre droit, Messieurs, et occuper le siège auquel vous m'avez appelé.

Mais l'honorable M. Thiers, qui, comme chef du pouvoir exécutif, s'était trouvé partie à l'engagement que j'avais contracté, l'interprète autrement que moi. Or, les questions de parole et d'honneur doivent être traitées et résolues au plein jour, de façon à ne laisser de doute dans aucun esprit. J'attends donc qu'un tribunal supérieur reconnaisse que l'obstacle qui m'a jusqu'ici arrêté dans l'exercice de mon mandat n'existe plus, et j'ai tenu à vous faire cet exposé public de la conduite de celui qui a l'honneur d'être

Votre député,
H. D'ORLÉANS.

Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 16 décembre.

Le grand intérêt du jour étant aux nouvelles financières, je m'empresse de vous signaler les points les plus saillants de l'exposé des motifs du budget de 1872 qui vient d'être distribué tout-à-l'heure à l'Assemblée. Après avoir constaté l'effroyable désordre où le gouvernement de M. Thiers a trouvé le pays, l'exposé constate que le déficit prévu de 61 millions pour l'exercice de 1871, sera probablement couvert par les plus values d'impôts et des annulations de crédit; que l'impôt direct rentre d'une manière satisfaisante et que le produit de l'impôt indirect pendant le dernier semestre a été notablement supérieur à celui de la période correspondante de 1869.

La perception récente des nouveaux impôts a donné jusqu'ici des résultats satisfaisants. La dette flottante était, au 31 octobre dernier, de 625 millions.

Il reste à recouvrer 29 millions sur l'emprunt de 750 millions 1870; un million sur l'emprunt morgan de 250 millions, et 591 millions sur l'emprunt de 3 milliards. Le montant des versements anticipés s'élève pour ce dernier emprunt à 882 millions.

L'exposé s'étend longuement sur les rapports de l'Etat avec la Banque de France et préconise l'extension de la circulation à 8 milliards. L'Etat doit actuellement à la Banque 1,253 millions, grâce à l'amortissement énergique (200 millions par an) voté par l'Assemblée, cette dette pourra être éteinte en sept ans et l'exposé ajoute:

Nous pourrions même ainsi voir disparaître un jour la totalité des dettes générales que les événements nous ont obligés de contracter.

A propos de la crise monétaire, l'exposé constate, d'après les relevés de douanes, que l'importation des métaux précieux a été de 266 millions et l'exportation de 257. En ajoutant à ce dernier chiffre 219 millions payés à l'Allemagne, l'excédant d'or

ou d'argent exportés à l'étranger ne dépasserait donc pas 210 millions. Afin d'atténuer les effets de la crise, le gouvernement favorisera de tout son pouvoir la création de Clearing-House.

L'ensemble de notre commerce avec l'étranger, pendant les dix premiers mois de 1871, s'est élevé à 5 milliards 5 millions. C'est-à-dire 95 millions seulement de moins que pendant la période correspondante de 1869 et 35 millions de moins qu'en 1868. Les importations pendant les 10 premiers mois de 1871, ont dépassé les exportations de 541 millions, par suite de la nécessité de reconstituer nos stocks alimentaires et notre approvisionnement industriel.

Sur les 1,505 millions payés à l'Allemagne, 322 millions ont été payés en effets de commerce et 109 millions en or: (63 millions en pièces de 5 fr. et 45 millions en monnaies allemandes).

En ajoutant les 1,505 millions payés à l'Allemagne aux 3,021 millions qui forment le total véritable des dépenses en 1871, nous arrivons au chiffre énorme de 4 milliards 712 millions payés pendant cette triste année.

Les événements nous ont imposés un passif de 8 milliards et demi. Après 1815, nous eûmes à payer 2 1/2 milliards, somme qui était alors aussi difficile à trouver que nos 8 1/2 milliards d'aujourd'hui. La France ne s'en est pas moins relevée. Elle se relèvera encore aujourd'hui. La preuve, c'est qu'elle a déjà pourvu au 5/8 de cette énorme dette de 8 1/2 milliards.

L'exposé entre dans les détails des dépenses de chaque ministère. Le chapitre qui subit l'augmentation la plus considérable est celui de la dette publique qui s'élève de 555 millions à 1,109,000 francs.

Le ministre des finances annonce qu'il soumettra à l'examen spécial de l'Assemblée les énormes subventions accordées aux compagnies maritimes; en ajoutant, du reste, qu'il ne songe pas à porter atteinte aux engagements pris par l'Etat.

Le produit des nouveaux impôts déjà votés par l'Assemblée est évalué, au budget de 1872, à la somme totale de 366 millions. Mais, pour faire face aux dépenses nouvelles, il reste encore 245 millions à trouver.

Le ministre propose les impôts suivants:

Table with 2 columns: Description of taxes and their amounts. Includes: Droits d'importation sur les matières premières (90,000,000), Droits sur les textiles (65,000,000), Droits sur les matières fabriquées (10,000,000), etc.

L'exposé met un soin spécial à défendre les droits sur les matières premières, en rappelant l'exemple des Etats-Unis après la guerre de secession. Pour le droit sur les textiles, il s'attache à démontrer qu'au point de vue de l'équité et de la proportionnalité, les textiles présentent l'assiette de l'impôt la plus irréprochable; la plus conforme aux vrais principes économiques.

L'exposé fait le procès du traité de commerce de 1860.

En résumé le budget de 1872 présente les résultats suivants:

Table with 2 columns: Description of budget items and their amounts. Includes: Crédits demandés (2,415 millions), Recettes prévues (2,429 millions), Excédant probable de recettes (14 millions).

L'exposé annonce qu'il sera pourvu à ces différents objets par des ressources spéciales et que les crédits nécessaires seront l'objet d'un projet de loi ultérieur.

L'exposé termine en faisant ressortir le soin que met le gouvernement à ne pas ajouter de nouvelles charges à la propriété foncière. Il constate que les nouveaux impôts n'atteignent pas le pain, la viande, le sel, le fer, la houille, les transports de marchandises et la rente, sur l'Etat. Il rappelle enfin que le travail et l'ordre sont les seuls moyens qui nous permettront d'acquiescer les charges de la guerre et de délivrer notre territoire.

Bien que l'impression générale de cet exposé semble devoir être satisfaisante, on peut prévoir que plusieurs des nouveaux impôts proposés, ou plutôt maintenus par le ministre, principalement les droits sur les matières premières et sur les textiles, rencontreront une très-sérieuse opposition.

M. Thiers a défendu hier à la commission d'initiative la cause du retour à Paris avec autant de force que de modération. Il s'est attaché surtout à faire ressortir les difficultés d'administration qui résultent du séjour hors Paris. On l'a écouté religieusement, mais s'il a ébranlé certaines convictions, il ne paraît pas qu'il ait eu raison des parti-pris qui dominent sur ce point, dans la majorité. La commission se réunira mardi pour délibérer sur cette question.

On ne donne comme certain que le duc d'Aumale et le prince de Joinville ont résolu de siéger à l'Assemblée. Aucune nouvelle entrevue n'a eu lieu entre eux et M. Thiers depuis vendredi de la semaine dernière. La démission de M. Lemaire, capitaine rapporteur près d'un conseil de guerre à qui l'on a refusé des poursuites contre M. Rane produit une vive émotion dans les cercles parlementaires. Une interpellation sur ce sujet paraît imminente.

Le duc de Broglie n'est pas encore reparti pour Londres.

M. de Contant-Biron est, à la veille de partir pour aller occuper son poste à Berlin.

Revue des Journaux

Ordre

L'ajournement de l'élection de la Corse, au moment où tous les autres collèges vacants sont convoqués, produit l'impression qu'il devait produire. On rit beaucoup.

N'est-ce pas, en effet, une chose amusante que de voir un gouvernement qui se prétend fort, avoir et montrer une semblable frayeur d'un régime, qui, s'il fallait en croire les journaux officieux, serait à tout jamais impossible? Les radicaux s'agitent et menacent tout haut, peu importe! Les Prussiens parlent de nous enfermer dans la ligne de la Saône, misère! Les princes d'Orléans préparent leur majorité dans la Chambre, qu'est-ce que cela fait! Il n'y a qu'une seule chose importante, qu'un seul point digne de l'attention du gouvernement, c'est que le système financier et économique de MM. Thiers et Poincaré ne soit pas contrôlé par M. Rouher.

Car c'est là le fin mot! Ce que l'on combat dans la personne de M. Rouher, ce n'est pas le monarchiste, ce n'est pas l'impérialiste, c'est l'homme d'affaires expérimenté auquel on ne fait pas croire toutes les jolies choses qui émaillent le Message de M. Thiers, c'est le financier qui ne se laisse pas éblouir par les chiffres et qui vérifie les additions; c'est l'économiste capable de défendre les intérêts de nos industries agricoles et de notre industrie parisienne que l'on veut sacrifier au système protecteur. On sait bien que M. Rouher entrera à la Chambre et l'on y est résigné. Il suffit qu'il n'entre point avant le vote du budget, ni avant la dénonciation du traité de commerce. Quand on aura exécuté les contribuables et les intérêts agricoles, l'heure de M. Rouher sera venue. Ce que l'on écarte, ce n'est pas l'impérialiste, c'est le Contrôleur.

Liberté

La majorité de la Chambre nous entendons désigner par là les légitimistes et les orléanistes réunis — rêve, nous pourrions dire prépare, l'élevation du duc d'Aumale à la présidence de la République. La chose peut paraître invraisemblable au premier abord. Telle qu'elle est combinée, et que nous allons l'exposer, elle est pourtant dans la logique des menées de ces deux partis, qui ont trouvé dans cette solution un terrain de conciliation et de fusion. Le tour serait habilement joué, s'il réussissait à ses auteurs.

Après avoir espéré sérieusement à Bordeaux puis plus tard à Versailles l'avènement du comte de Chambord sur le trône de France, les légitimistes ont vu s'évanouir leur doux rêve. Le manifeste de leur roi a été pour eux comme un coup de foudre. Dès ce jour les projets de fusion entre les deux branches de Bourbon étaient détruits du même coup. Comment admettre, en effet, que les fils de Louis-Philippe pouvaient consentir à s'ensevelir avec le fils de la prisonnière de Blaye dans les plis du drapeau fleurdelisé? Et pourtant on sait à n'en pas douter que le comte de Paris et le duc d'Anjou même reconnaissent dans le comte de Chambord le véritable héritier de la couronne de France. C'est précisément dans cette reconnaissance avouée par les petits-fils de Philippe-Egalité que se trouve la raison d'être de la combinaison dont un vote de la Chambre peut rendre le succès possible.

Voici, prétend-on, comment on procéderait : légitimistes et orléanistes — ils ne se gênent plus pour le dire — sont las de M. Thiers. Ils veulent en finir avec lui, ils le soutiennent encore de leurs votes parce qu'ils ne sont pas prêts; mais dès que le jour sera venu où l'accord sera bien établi, l'un des fusionnistes montera à la tribune et, exploitant le caractère impatient de M. Thiers, amènera le président à offrir son désistement à ses collègues. Cette manœuvre nous l'avons prédite à M. Thiers, en lui donnant nos appréciations sur son Message. Aussi l'avons-nous exhorté à la patience et à la modération. S'il commet par malheur la faute de tomber dans le piège qu'on lui tendra, c'en est fait de lui. Le duc d'Aumale sera aussitôt nommé par l'Assemblée pour lui succéder sur le fauteuil présidentiel. Cette nomination ne serait bien entendue qu'une étape; la préface d'une restauration monarchique. Le comte de Chambord serait, à la première occasion favorable, proclamé roi de France, porté sur le trône par ses partisans, et par ceux qui forment le contingent de la branche cadette.

La fusion serait complète. Le comte de Paris deviendrait ainsi l'héritier naturel de la couronne d'Henri IV!

Le duc d'Aumale serait LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE LA FUSION.

C'est là le programme tout entier.

Qu'advient-il de ces beaux projets? Les faiseurs de plans de restauration monarchique pourraient bien ne pas réussir aussi facilement qu'ils le supposent. Malheureusement, il faut le dire, l'horizon politique paraît si noir des complications de toute sorte sont si imminentes, on est partout si anxieux, si fatigué, si découragé, que la crainte et la lassitude sont devenues de puissants auxiliaires pour les audacieux.

Journal de Paris.

La République est une noble forme de gouvernement. Ce qui n'empêche pas que trois fois elle a été le prétexte de tous les excès et que deux fois elle nous a fait cadeau du césarisme. L'épreuve à laquelle nous assistons n'est pas heureuse jusqu'à présent. S'il y a une année dans l'histoire de France qui repousse d'une manière formelle, absolue, la République c'est l'année 1871, l'année de nos plus grands revers et de nos suprêmes douleurs. Les faits ne sont pas discutables. Il est manifeste que les masses continuent de considérer la République comme le droit au désordre et que les chefs populaires sont ignorants de l'art de gouverner. Toutes les factions républicaines ont passé au pouvoir, et toutes se sont montrées incapables. Seulement, leur incapacité a été progressive. M. Favre a été faible; M. Gambetta égaré; la Commune a fait flamber finances. Que nous reconstruisions un vrai radical, ce sera le feu d'un bout à l'autre du pays; nous n'aurons plus qu'à coucher à la belle étoile. Sans doute, tout cela ne prouve pas qu'en théorie la République soit un mauvais gouvernement, mais cela prouve au moins que nous ne la comprenons pas et que décidément elle ne paraît pas faite pour nous.

Journal des Débats.

Une des parties du Message du Président les mieux faites pour exciter l'intérêt du public est celle qui a rapport à la réorganisation de l'armée. Quelle que fût notre attente à ce sujet, nous devons avouer que les idées émises par le Président au sujet du service obligatoire et du mode de recrutement à adopter ne nous ont pas peu surpris, et si nous sommes convaincus qu'il y a désaccord complet entre lui et la commission de l'Assemblée à ce sujet, nous avons peine à croire qu'il soit en plus complet accord avec le ministère de la guerre. Il n'est

jamais venu à l'esprit de personne que le service obligatoire entraîne, ainsi que le laisse supposer le Message, la nécessité de faire passer tout le monde sous les drapeaux; chacun sait en effet que le budget n'y suffirait pas, à moins de ne maintenir les soldats au régiment que pendant une période de temps trop courte pour leur faire acquérir l'instruction nécessaire. Le service obligatoire veut dire simplement que tous les jeunes gens qui ne justifient pas de motifs d'exemption valables sont susceptibles d'être appelés dans les rangs en cas de guerre, et qu'à cet effet, pendant un certain nombre d'années ils compteront dans l'armée, soit sous les drapeaux, soit dans la réserve en quittant les drapeaux, soit enfin quand même, vu les impossibilités budgétaires, ils auraient été maintenus tout le temps de leur service dans leurs foyers. C'est ainsi que les choses se passent en Prusse; c'est ainsi que tout le monde comprend que l'application du système prussien doit être faite en France. M. le président ne l'a pas compris ainsi, et, après avoir feint de se rallier à l'obligation du service, il déclare que, prélèvement fait d'un contingent annuel de 90,000 hommes, le reste de la classe sera incorporé dans l'armée territoriale, laquelle, en cas de guerre, devra fournir la garde des places et des frontières, et, en temps de paix, la force intérieure de la garde de la cité. Ainsi, tandis que les uns seront soldats, les autres seront gardes nationaux mobiles ou gardes nationaux, pour appeler les choses par leur vrai nom.

Ce qu'il y a de plus piquant, si une matière si grave pouvait prêter à rire, c'est que, dans son attachement aux lois d'une autre époque, le Président se rallie pleinement, sans s'en apercevoir, à une des dernières créations de l'empire, à la loi du 1er février 1868, qu'il a jadis lui-même combattue, et qu'il ne voit pas que son projet de recrutement n'est autre que cette loi elle-même, mais modifiée désavantageusement en tant que résultats.

Patric

La question de la capitulation de Metz, que va prochainement examiner le conseil d'enquête, présente, au point de vue militaire et politique, une importance de premier ordre.

Le maréchal Bazaine a eu, dès le mois d'août, le commandement en chef d'une des plus belles et des plus vaillantes armées que la France ait jamais possédées; elle s'est élevée pendant un moment au chiffre de 160,000 hommes. Etablie dans un camp retranché appuyé lui-même sur une place forte inexpugnable, elle pouvait profiter de cette situation unique pour se préparer à une offensive énergique, battre l'ennemi et tenir la campagne. Au lieu de cette conduite si naturelle qui aurait sauvé Paris et la France, le maréchal Bazaine est resté pendant trois mois dans ses lignes, il s'est laissé investir par des forces de beaucoup supérieures aux siennes qui arrivaient chaque jour pour prendre autour de lui des positions étudiées et arrêtées d'avance, et après trois mois d'attente, il n'a trouvé d'autre ressource que celle de capituler.

Depuis le 14 août jusqu'au 7 octobre 1870, l'armée a livré les combats de Borny, de Gravelotte, de Saint-Privat, de Peltre et de Ladonchamps. Tout le monde, dans ces combats, généraux, officiers supérieurs, officiers, sous-officiers et soldats, a fait admirablement son devoir; plusieurs fois l'ennemi a été repoussé par les efforts héroïques de nos troupes et la ligne d'investissement a été brisée; le maréchal n'a profité d'aucun de ces avantages, il a toujours donné à l'armée l'ordre de rentrer dans ses lignes, où elle est restée jusqu'au dénouement fatal.

Il y a là un fait épouvantable et contre lequel le simple bon sens se soulève. Jamais un français n'admettra qu'une pareille armée, dans un si long espace de temps, n'ait pas trouvé l'occasion de prendre la campagne. Cette conviction est bien plus grande encore dans l'esprit de ceux qui ont approfondi la question et étudié les différents emplacements de l'armée allemande. L'opinion de l'armée est tout entière contre le maréchal Bazaine.

Le maréchal se trouve dans une des deux alternatives suivantes : ou il a été coupable, ou il a été incapable. Dans le premier cas, il doit subir toutes les sévérités de la loi. S'il n'a été qu'incapable, ainsi que paraît le penser l'honorable général Changarnier, il doit être assimilé à un médecin qui, par ignorance, aurait fait périr les malades d'un hôpital, et auquel on devrait absolument retirer le droit de pratiquer à l'avenir la médecine. Le maréchal Bazaine ne doit plus jamais exercer le noble métier des armes, et il faut que par une disposi-

tion législative spéciale, il soit rayé de la liste des maréchaux et des contrôleurs de l'armée. La France, dont il a fait le malheur, exige cette satisfaction, et l'armée la réclame impérieusement. Aucune considération humaine ne peut soustraire le maréchal Bazaine aux conséquences de sa conduite.

Rossel

La presse radicale fait en ce moment un martyre de Rossel; elle entoure son front d'une auréole. Il est nécessaire d'opposer à ces impudentes justifications le tableau plus exact des actes de Rossel.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

« La Commune institua une juridiction terrible : la cour martiale. Elle jugeait sans appel; ses arrêts, sauf ceux entraînant la peine de mort, étaient exécutés dans les vingt-quatre heures. Rossel accepta de la présider.

« Le mardi 47 avril, à neuf heures du soir, Rossel prenait séance, entouré de colonels et d'autres officiers fantaisistes de la Commune; il prononça un discours d'ouverture dans lequel il ne se montra que fort peu disposé à la mansuétude et à la réconciliation.

« Le lendemain, le 18, on amenait devant la cour que Rossel présidait, comme il la présida constamment, un nommé Girod, commandant du 74^e bataillon de la garde nationale, et accusé d'avoir refusé de mener les compagnies sédentaires de son bataillon à la porte Maillot, qui était alors vivement canonnée par ceux que Rossel appelait « l'ennemi ».

« Après une courte délibération, Rossel lisait un arrêt condamnant à mort le commandant Girod.

« Bien que, dans l'arrêt réglant la procédure devant la cour martiale, il eût été dit que les condamnés à mort ne seraient exécutés que vingt-quatre heures après la sanction de la commission exécutive, le président Rossel, avant de lever la séance, fit appeler devant la cour l'officier de garde et lui donna l'ordre à haute et intelligible voix, de tenir le peloton d'exécution prêt le lendemain matin, à six heures.

« L'avocat de Girod, entendant donner cet ordre, sortit précipitamment, et courut à l'Hôtel-de-Ville pour intervenir auprès de la commission exécutive. Celle-ci commua la peine; mais il était trop tard, et Rossel, en apprenant cette commutation, en manifesta une violente colère, regrettant que l'exécution ne l'eût pas devancée.

« Nous ne voulons pas rappeler toutes les condamnations plus ou moins arbitraires qu'a prononcées Rossel; mais nous ne pouvons oublier que sa sévérité fut jugée excessive par la Commune; qu'un de ses membres fut envoyé aux audiences pour se rendre compte de la conduite du président; que ce membre fit un rapport défavorable; que ce délégué, qu'éfrayaient les arrêts de la cour martiale, se nommait Urbain! La Commune décida la révision des arrêts rendus par Rossel. Alors il donna sa démission.

« Voilà l'homme dont la Constitution veut faire un Messie, le Celsi de la nouvelle alliance.

6^e CONSEIL DE GUERRE

Audience du 16 décembre

Affaire de Louise Michel.

Louise Michel, ex-insstitutrice aux Batignolles, a fait preuve d'un dévouement sans bornes pour la Commune; elle excitait à la lutte par ses discours dans les clubs, et par ses articles qu'elle fournissait au journal de Vallès, le *Cri du peuple*. Enfin elle a pris part au combat et a été blessée à la défense du fort d'Issy.

C'est une femme de 36 ans, petite, brune, aux traits accentués, durs.

C'est en 1870, dit le rapport, à l'occasion de la mort de Victor Noir, que Louise Michel commença à montrer une grande exaltation. A l'en croire, elle était initiée aux projets de l'Internationale. Ce qui est certain, c'est que le 18 mars, au signal du tocsin et de la générale, la prévenue, vêtue d'un habit de garde national et armée d'une carabine, se dirigeait vers le lieu où la lutte devait s'engager et se rendait au comité de la rue des Rosiers. Elle aurait été complice de l'arrestation des généraux.

Elle a organisé le fameux Comité central de l'Union des femmes, qui réclamait la guerre à outrance contre les Versaillais. « Plus de conciliation! s'écriait Louise Michel, ce serait une trahison! L'arbre de la liberté croit arrosé du sang de ses ennemis. » Elle fut aussi la présidente du club de la Révolution, tenu à l'église Saint-Bernard, où l'on demandait l'exécution d'un otage sérieux toutes les vingt-quatre heures jusqu'à l'arrivée du citoyen Blanqui.

« Elle déclare à l'audience qu'elle n'entend pas se défendre, qu'elle appartient tout entière à la révolution sociale. Elle déclare avoir participé à l'incendie de Paris. « Je voulais, dit-elle, opposer une barrière de flammes aux envahisseurs de Versailles. » Un jour, ajoute-

t-elle, elle a proposé à Ferré d'envahir l'Assemblée. Je voulais deux victimes: M. Thiers et moi; car j'avais fait le sacrifice de ma vie et j'étais décidé à le frapper.

Un témoin raconte avoir vu l'accusée se promener en voiture au milieu des fédérés et faire des saluts de reine.

Cela ne peut être vrai, dit Louise Michel, je ne pouvais vouloir imiter les reines, que je voudrais voir toutes décapitées comme Marie-Antoinette.

En terminant: « Je réclame, dit-elle, le camp de Satory, où sont tombés nos frères. Si vous me laissez vivre, je dénoncerai à la vengeance de mes frères les assassins de la commission des grâces. Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi. »

Louise Michel est condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Chronique locale et méridionale.

M. de Lamberterie, député du Lot, a été nommé membre de la commission d'initiative parlementaire pour la deuxième fois.

La commission d'initiative parlementaire, l'une des plus importantes de l'Assemblée, doit incessamment se prononcer sur la grande question du retour de l'Assemblée à Paris.

Un décret, en date du 24 novembre, détermine les rétributions dues aux greffiers des cours d'appel, des tribunaux civils de première instance, de la justice de paix, à titre de remboursement du papier timbré.

Le même décret fixe les allocations des huissiers, comme remboursement du papier timbré pour les protêts de perquisition.

Le Journal officiel publie l'avis suivant:

La limite d'âge pour l'admission au concours de l'école forestière sera reculée d'un an pour les jeunes gens qui pourront justifier soit d'un engagement militaire pour la durée de la dernière guerre dans l'armée régulière ou dans l'armée auxiliaire, soit de leur présence sous les drapeaux pendant la durée de ladite guerre.

Cette mesure n'aura d'effet que pour le concours de 1872.

Le dégel prévu, par suite de l'élévation successive de la température, a commencé hier et aujourd'hui la neige qui couvre les toits des maisons et les pavés de nos rues est en train de se fondre.

Nous avons souvent insisté sur la nécessité pour les conservateurs de sortir de leur apathie coupable; trouvera-t-on ce conseil inopportun, lorsqu'on voit ce qui vient de se passer à Bordeaux?

Il s'agissait de l'élection d'un membre au Conseil général pour le 4^e canton de cette ville, en remplacement de M. Laterrade, dont la précédente élection avait été annulée. Eh bien! c'est ce candidat qui se présente seul de nouveau au scrutin. Sur 7,752 électeurs inscrits, 1,082 seulement ont pris part au vote, et M. Laterrade a recueilli 1,016 voix.

Comment le suffrage universel peut-il s'abaisser à une pareille renonciation, à un affaissement aussi scandaleux?

On écrit de Périgueux au Journal d'Agriculture progressive:

L'année qui s'achève n'a pas été, dans son ensemble, favorable aux cultivateurs de notre contrée. Nous avons eu peu de blé, moins de maïs, de haricots et de betteraves, que nous le pensions; nos pommes de terre abondantes, sont tarées par la maladie; nos tabacs sont passables seulement, et le vin manque presque partout, excepté dans certaines contrées privilégiées, outre qu'il n'est pas bon en général. Enfin nos noyers ont, en grande quantité péri; ceux qui ont survécu n'ont produit que fort peu. Les pommiers, les châtaigniers ont suffisamment donné, mais leurs fruits ne se conservent guère cette fois. Nous n'avons eu de satisfaction réelle, en ce qui touche les végétaux, que dans nos foins, tant de prairies naturelles que de prairies artificielles. Par malheur, la cuscute se

propage dans les dernières d'une manière effrayante et l'on ne sait comment l'arrêter. Le bétail manque encore dans beaucoup d'étables, aussi ne peut-on regarnir ses bouveries qu'à chers deniers.

On écrit du Cantal au Journal d'Agriculture pratique:

« En attendant ce que prépare l'année qui s'approche, je puis dire que celle qui s'achève ne complera pas au nombre des mauvaises pour nos contrées. Le foin a été rare, sans doute, mais l'abondance des regains a largement comblé le déficit. Le produit de la paille a atteint une bonne moyenne et celui des grains s'est élevé dans les mêmes proportions. Les pommes de terre ont donné en quantité et les rayes encore davantage. Donc, gens et bêtes sont par ici à l'abri de toute disette.

« A propos de ces dernières, les cours ont grandi progressivement dès la fin de l'été; mais ils ont très-légerement baissé dans les derniers temps, probablement à cause de la peste bovine qui désole certains départements. »

Bibliographie

MÉLANGES POÉTIQUES (1)

PAR M. CHARLES TURPIN Rue du Mail, 42, à Blois.

Voici une de ces publications, trop rares de nos jours, qui reposent l'esprit, élèvent l'âme et réchauffent le cœur. Qu'elle soit la bienvenue parmi nous; car il y a près d'un demi-siècle que les doctrines malsaines dont cette société est infectée nous condamnent à une fièvre lente et continue qui a gagné la poésie comme la politique, la littérature et les arts comme la philosophie. On renaît, on respire en lisant ces Mélanges dont le ton calme et serein, la pureté des doctrines, la délicatesse des sentiments, la correction et l'harmonie du langage font un contraste si heureux et si doux avec le ton rude et faux d'une littérature trop souvent grossière, tant dans la forme que dans le fond.

Ces Mélanges sont le fruit des inspirations d'une longue et honorable vie. L'auteur, qui n'est plus jeune, mais dont le talent n'a pas d'âge, avait eu, dès le collège, un goût prononcé pour la poésie latine et française. Il préluda à sa vocation par la Mort de Caion, tragédie, dont celle d'Addison, poète anglais, lui avait suggéré l'idée; et ce premier ouvrage d'un jeune homme de vingt-cinq ans, le premier aussi dans ses Mélanges, fut reçu au Théâtre Français.

Encouragé par ce brillant début, l'auteur conçut le plan d'une nouvelle tragédie, sous le titre de Valentine de Milan.

L'auteur a été bien inspiré en choisissant pour cette dernière tragédie une des pages les plus émouvantes de notre histoire et qui, partant, offrait à son talent les conditions les plus dramatiques: la dévotion de Charles VI, la rivalité haineuse des ducs d'Orléans et de Bourgogne, le meurtre du Régent, assassiné par les ordres du duc de Bourgogne, l'influence de Valentine de Milan sur l'esprit du roi, que l'opinion populaire du temps tenait pour ensorcelé pour elle.

L'auteur s'est merveilleusement approprié ces situations tragiques, ménagant avec un grand art toutes les péripéties du drame, burinant les caractères par des dialogues et monologues pleins d'éloquence, et imprimant encore, comme par surcroît, un intérêt d'actualité à l'intérêt quatre fois séculaire de son sujet. C'est ainsi qu'il fait dire à Valentine, femme du duc d'Orléans, frère unique du roi et régent du royaume, au duc de Bourgogne, qui, bientôt, allait faire assassiner le Régent:

« ... N'est-il pas temps d'éteindre Ces haines dont les feux trop souvent rallumés Ont dû lasser des cœurs du même sang formés, De ce sang émané d'une source si pure? Ah! ne séparez plus ce qu'a joint la nature; Chacun de vous peut-être a besoin de pardon: De vos ressentiments faites-vous l'abandon: Unissez vos efforts pour le bien de la France, Et, confondus un jour dans sa reconnaissance, Vous goûterez, au sein d'un triomphe si doux, Un bonheur plus solide et plus digne de vous. »

Ces admonestations exprimées en si bons termes, ce pressant et généreux appel à la conciliation, ne sont-ils pas encore tout à fait de saison? Le rapprochement auquel Valentine exhorte le duc de Bourgogne ne serait pas moins souhaitable aujourd'hui entre tous les princes de la famille royale et tous les partis qui nous divisent et nous déchirent, que sous le règne si malheureux de Charles VI.

Après dix-sept années de silence, vers la fin de 1839, stimulé par les reproches fraternels de M. Charles Brifaut, de l'Académie Française, son intime et savant ami, M. Turpin se remit au travail. Il

(1) Chez D. Crayssac, libraire à Cahors.

conçut l'idée, non pas de traduire, mais d'imiter en vers quelques-unes des plus belles scènes de l'Evangile. L'entreprise était quelque peu téméraire: la sublimité des récits évangéliques, leur simplicité même, semblaient opposer à la poésie profane des difficultés insurmontables; sa modestie s'en effraya, mais l'énergie de sa foi et les ressources de son talent triomphèrent de tous les obstacles, et deux années seulement après les avoir entrepris, les Tableaux de l'Evangile furent publiés à Blois sous les auspices du vénérable évêque de Blois, Mgr de Sausin, aux applaudissements unanimes des critiques et des juges les plus compétents dans le clergé et dans la presse. Nous voudrions pouvoir détacher de leur cadre quelques-unes des principales toiles de ces Tableaux, où le peintre a prodigué les richesses et les délicatesses infinies de son pinceau; mais il faut nous borner faute d'espace, à relater, à l'appui de nos appréciations, le jugement flatteur et décisif que M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, porta sur le mérite littéraire et l'utilité morale de cet ouvrage: il décora l'auteur!

Or, noblesse oblige. Associé à l'œuvre si intéressante des bons ouvriers sous le patronage de Saint François-Xavier, à Paris, M. Turpin, cédant aux instances des membres de l'Association, se résigna de bonne grâce à réciter des fragments de ses Tableaux dans leurs séances aux églises Saint-Roch et Sainte-Marguerite; mais ils furent plutôt épuisés que sa veine de poète et sa foi de chrétien; et, au fur et à mesure des besoins, il composa pour ces réunions, toujours sous la forme poétique, toute une série de sujets religieux qui forme aujourd'hui, à elle seule, un volume de ses Mélanges, volume qui n'est, certes, pas le moins brillant et le moins instructif. Le dogme et la morale du christianisme y sont abordés de front. On y rencontre des pages admirables sur la Divinité de Jésus-Christ, le Libre arbitre, la Providence, la Vie future, les Miracles, etc., etc.

(La suite au prochain numéro)

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 18 décembre.

Les lettres des princes d'Orléans, publiées par le Journal des Débats, défrayent toutes les conversations. Hier, il y a eu chez le duc d'Aumale une réunion d'amis pour délibérer, sur la conduite que les princes doivent tenir. La publication des lettres, prouve qu'on y a résolu d'en appeler de M. Thiers à l'Assemblée, le tribunal supérieur dont il est question dans les lettres, ne pouvant être, en effet, que l'Assemblée.

La commission des grâces n'a eu, ces jours derniers à statuer que sur des pourvois peu importants. Elle va s'occuper, cette semaine, des condamnés à mort pour l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Le projet de loi sur la Banque de France semble toujours très-menacé, mais l'idée d'un emprunt rencontre aussi une forte opposition.

D'après des renseignements que je n'ai encore pu vérifier, M. Lemaire, rapporteur du conseil de guerre, n'aurait pas donné sa démission. Promu du grade de commandant au grade de lieutenant-colonel, il aurait simplement demandé à quitter ses fonctions au conseil de guerre pour pouvoir se mettre au courant de son nouveau service. Les faits et gestes de M. Ranc, sous la Commune, ne seraient donc pour rien dans son départ.

On annonce comme probable, la candidature de M. Vautrain, à Paris, pour l'élection du 7 janvier.

Le départ de M. Gontaut-Biron pour Berlin, n'est pas encore fixé, mais il n'est pas probable, maintenant, que le nouvel ambassadeur se rende à son poste avant le commencement de janvier. On comprend qu'il se soucie peu, nouvellement arrivé et complètement inconnu à Berlin, de s'y trouver au milieu des fêtes de la Noël et du jour de l'an.

Il se confirme que M. de Châteaurenard a été mis à la retraite, mais on dément la nouvelle que le baron Baude ait été destitué.

Le corps de Rossel a dû arriver ce matin, à six heures à Nîmes où quelques précautions, ont été prises pour sauvegarder la tranquillité dans le cas d'ailleurs peu probable, où elle aurait été menacée. Jusqu'à présent, aucun incident n'a été signalé.

Rien n'est encore décidé pour l'embarquement de Rochefort et des autres détenus du fort Boyard. On attend pour y procéder, qu'un navire soit appareillé avec sa cargaison, en partance pour la Nouvelle-Calédonie, et qu'il y ait assez de détenus à transporter.

Versailles, 18 décembre, 5 h. du soir.

Grande émotion à l'Assemblée nationale! Tous les bancs sont garnis; toutes les tribunes sont pleines. Il n'est question que des lettres des princes d'Orléans publiées par le Journal des

Débats, et l'on annonce pour aujourd'hui ou pour demain des interpellations sur ce grave sujet.

Que répondra le Gouvernement? M. Thiers acceptera-t-il le tribunal d'honneur proposé par les princes? L'Assemblée nationale tranchera-t-elle le différend dans un sens ou dans l'autre?... Il est impossible de prévoir ce qui se produira. On peut affirmer seulement que le gouvernement est fort irrité, et que M. Thiers notamment, animé d'une véritable colère, pourrait bien porter subitement son point d'appui à gauche, en se prononçant contre les princes?

A trois heures, l'Assemblée discute le projet de loi sur les trois douzièmes provisoires du budget de 1872, que le gouvernement demande à percevoir avant que l'examen du budget général puisse avoir lieu. Le projet est voté.

A quatre heures, M. Brunet interpelle le gouvernement sur l'absence des princes d'Orléans dont l'élection a été validée et qui ont le droit de siéger.

D'après M. Brunet, l'Assemblée n'a pas le droit de repousser les princes. Ni la République, ni la France n'ont rien à redouter d'eux. L'opinion du peuple serait dérouterée si ses élus ne siégeaient pas, et ce serait un crime si l'Assemblée se privait des lumières des princes sur les questions militaires et maritimes.

Notons en passant que M. Brunet est un républicain de la veille, qui inspire une grande défiance à ses collègues de l'extrême gauche à raison d'une certaine originalité ou excentricité de caractère.

M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, répond au nom de M. Thiers, qu'il est impossible de dégager les princes d'Orléans de leur parole, parce que cette parole a été répétée par lui à une commission de l'Assemblée. Quant à M. Thiers personnellement, il rend aux princes leur parole.

M. Desjardins propose alors un ordre du jour ayant pour but d'établir incontestablement le droit des princes de siéger.

M. Turquet combat l'ordre du jour de M. Desjardins qui appelle les princes, et propose l'ordre du jour pur et simple afin de les repousser.

M. Casimir Périer, provoqué par M. Turquet, explique que c'est personnellement et seulement ainsi que M. Thiers dégage les princes.

M. Pascal Duprat déclare que les républiques qui se livrent à des princes se suicident, et dit que l'engagement des princes a été pris en ce qui regarde l'Assemblée, vis-à-vis de MM. Casimir Périer, le duc de Broglie, Bathie et d'Audiffred-Pasquier.

Les souvenirs du 2 décembre sont rappelés par M. Pascal Duprat.

Un vif tumulte s'élève bientôt. On crie de tous côtés à M. Pascal Duprat: « Vous demandez la proscription; nous n'en voulons pas. »

M. de Mascère dit que l'Assemblée n'est pas compétente pour décider la question.

M. Moulin, président de la réunion des Réservoirs, rapporte l'opinion de la commission qui a proposé l'abrogation des lois d'exil. Il dit que les résolutions pour l'abrogation n'ont pas été conditionnelles. Aucun engagement des princes n'a été pris vis-à-vis de cette commission qui a voté par 13 voix contre 2.

M. Cochery répond à M. Moulin.

M. Bathie, dont le nom a été prononcé dans le débat, explique l'engagement des princes, et prouve que l'Assemblée, comme M. Thiers, peut les dégager de leur engagement.

Le vote aura lieu bientôt; mais le courrier part. Une immense majorité est acquise d'avance à l'entrée des princes.

Bourse de Paris. Paris, 19 décembre 1871, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0, 5 p. 0/0 and corresponding values: 56,40, 81,50, 91,50

ANNONCES

Question des Phosphates de Chaux.

Nous annonçons au public l'apparition prochaine d'un ouvrage important pour l'industrie et l'agriculture de ce pays, sous le titre :

« Traité spécial des phosphates de chaux naturels, en général et principalement l'étude des gisements de cette matière qui sont nouvellement découverts dans le Quercy, avec cartes et coupes géologiques, par M. Jacques Malinowski, licencié ès-sciences naturelles, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors, membre de plusieurs académies et sociétés savantes de France et de l'étranger. »

Cet ouvrage contient la description des roches phosphatées, leur manière d'être dans la nature, leur analyse, leur emploi dans l'industrie et l'agriculture et tout cela d'après les meilleurs auteurs français, anglais, allemands et les propres observations de l'auteur.

Ce travail a été présenté au Conseil général du Lot, et sur le rapport de M. Demeaux, conseiller du canton de Puy-l'Évêque, cette assemblée départementale vota ses encouragements à M. Malinowski.

On souscrit au bureau du Journal du Lot,

chez M. Calmette, libraire à Cahors et chez l'auteur dans la même ville, Port-Buillet, maison Cosse.

Le prix d'un exemplaire par la voie de souscription est de 5 francs.

Tout journal qui reproduira cet avis et enverra un numéro de sa publication à l'auteur, aura droit à un exemplaire de l'ouvrage gratuitement. Celui qui procurera cinq souscriptions aura droit au sixième exemplaire gratuitement.

La liste des souscripteurs sera publiée en tête de l'ouvrage.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant, les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désire.

sira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages. Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le

onzième volume, en cours de publication, portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40e année.) 1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT (en France) Edition mensuelle... 13 fr. 50 Edition bi-mensuelle avec 48 gravures... 13 fr. 50 et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLETE. 8 fr. 50 par trim 6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 32 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue. Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

DE CAHORS A LIBOS.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzoch, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Duravel, Fumel, Monsempron-Libos.

Prix des places.

Table with 4 columns: Station, 1re cl., 2e cl., 3e cl. Rows include Cahors, Libos, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cett.

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

Table with 4 columns: Station, Arr., Dép., Arr. Rows include Cahors, Montauban, Agen, Libos.

DE CAHORS A PARIS

Table with 4 columns: Station, Arr., Dép., Arr. Rows include Cahors, Périgueux, Limoges, Orléans, Paris.

Prime d'actualité offerte aux abonnés du Journal du Lot.

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE DES RUINES DE PARIS

COLLECTION

De tous les Monuments et Edifices incendiés et détruits Par la Commune de Paris, accompagnés de notices historiques et descriptives sur chaque sujet — plus — Une vue de Saint-Cloud détruit, et un groupe de fédérés en Frontispice en regard du titre.

Cet Album, dont les épreuves sur beau papier bristol teinté, sont encadrées dans un joli filet, est très-richement relié, doré sur tranches et imprimé sur grand format in 4°. — Il se vend VINGT-HUIT FRANCS dans le commerce. — Cette édition toute spéciale sera délivrée à nos Abonnés seulement :

Au lieu de 28 francs, net, pris dans nos bureaux 16 francs. — Les Abonnés hors la ville auront le port à payer à la réception.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET DORÉE PVR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES ORFÈVRERIE D'ARGENT GALVANOPLASTIE Argenture et Dorure, Réargenture

COUVERTS ALFÉNIDE

MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56 SUCCURSALE A CARLSRUHE

Représentants dans les principales villes DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers, Orfèvres.

Expositions universelles

PARIS 1855 GRADE MÉDAILLE D'OR LONDRES 1862 DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits. PARIS 1867 HORS CONCOURS (Membre du Jury.)



LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER. IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages. 1 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A. BERGON ET CIE

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits. Savoir : Pour la 1re et 2e tailles, 70 fr. — Pour la 3e et 4e tailles, 60 fr.

A VENDRE

MAISON

RUE DE LA MAIRIE 6 A CAHORS

Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetis.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison. S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire, et qui donnera des facilités pour le paiement.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, rue Ternès, 47, Paris. Se trouve dans les Pharmacies.

FLEURS ARTIFICIELLES MAREE BLANC

A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1er novembre, à Mlle Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

